

APRÈS LES FAITS :

PRÉSERVEZ LES INDICES ET SIGNALEZ LES INFRACTIONS

Une fois la situation sécurisée et les forces de l'ordre alertées,
adoptez les bons réflexes pour faciliter les constatations et les démarches.

Ne touchez à rien et interdisez l'accès des lieux :

préservez les lieux, à l'intérieur comme à l'extérieur du commerce,
afin de ne pas altérer les traces et indices utiles à l'enquête.

Conservez les éléments utiles :

gardez les éventuels enregistrements de vidéoprotection et les photographies
déjà prises, sans modifier les fichiers originaux.

De même, conservez les éventuels éléments oubliés ou abandonnés
par les individus sur place (pierres, barres de fer...).

→ N'oubliez pas de mentionner ces objets lors du dépôt de plainte.

Déposez plainte :

signalez les faits aux services de police ou de gendarmerie.

Pour certaines infractions, une démarche en ligne est possible via
masecurite.interieur.gouv.fr

Facilitez les constatations :

communiquez aux forces de l'ordre les informations dont vous disposez
sur les faits, les dommages constatés et les éventuels témoins.



Téléchargez l'application

ou rendez-vous sur

masecurite.interieur.gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Prévenir les risques,
protéger son commerce
et adopter les bons réflexes.

RECOMMANDATIONS OFFICIELLES AUX COMMERÇANTS

À l'approche d'événements susceptibles d'entraîner
des troubles à l'ordre public, quelques mesures simples
permettent de limiter les risques de dégradations
et de protéger son commerce.



POLICE
NATIONALE

EN AMONT

ANTICIPEZ ET SÉCURISEZ VOTRE COMMERCE

Adoptez les bons réflexes pour limiter les risques de dégradations et de vols.

Sécurisez vos vitrines :

retirez les objets de valeur exposés et, si nécessaire, remplacez-les par des articles de moindre valeur afin de limiter l'attractivité de votre vitrine.

Vérifiez vos dispositifs de fermeture :

assurez-vous du bon fonctionnement des rideaux métalliques, volets roulants, portes, serrures et autres accès à votre commerce.

Contrôlez votre système de vidéoprotection :

vérifiez que vos équipements fonctionnent correctement et que les images sont enregistrées si votre installation le prévoit.

Limitez les objets pouvant être utilisés pour commettre des dégradations :

rangez, dans la mesure du possible, les objets et équipements situés à l'extérieur de votre établissement (tables, chaises, poubelles, présentoir publicité...).

Anticipez la fermeture de votre commerce :

si le contexte le justifie, adaptez vos horaires et prenez vos dispositions pour mettre vos biens en sécurité.

Adaptez votre gestion de caisse et des liquidités :

limitez le contenu de la caisse et mettez le numéraire dans un endroit sécurisé.

Restez informé :

suivez les informations et consignes diffusées par les autorités afin d'adapter votre activité à l'évolution de la situation.

L'OBJECTIF :

réduire les occasions de vol et de dégradation, et anticiper les situations à risque.

EN CAS DE MENACE IMMINENTE

ANTICIPEZ ET SÉCURISEZ VOTRE COMMERCE

Votre sécurité, celle de vos clients et de vos employés sont prioritaires.

Ne vous interposez jamais physiquement :

ne tentez pas de bloquer des individus violents, de retenir des casseurs ou de récupérer des objets dérobés. Ne vous mettez pas physiquement en danger pour protéger vos biens matériels.

Alertez immédiatement les forces de l'ordre :

composez le 17 ou le 112 en cas d'attaque, de violences ou de menace imminente. Décrivez les faits observés, indiquez précisément le lieu concerné et, si possible, la description des individus.

Mettez-vous à l'abri :

si la situation devient dangereuse, éloignez-vous des vitrines et des accès exposés. Si cela est possible, sans vous mettre en danger, mettez vos clients et vos employés en sécurité.

Ne vous exposez pas à l'extérieur :

en cas de violences à proximité, restez à distance des rassemblements et ne cherchez pas à intervenir.

En cas d'incendie à proximité :

notamment si des poubelles ou des véhicules sont en feu, ne vous approchez pas. Éloignez-vous de la zone dangereuse et prévenez les secours si nécessaire. Un incendie peut se propager rapidement et provoquer des fumées dangereuses, même à distance.

À RETENIR :

évitez tout comportement qui vous mettrait en danger : **protégez-vous !**